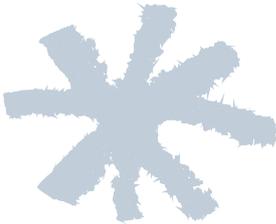


Programme d'actions 2021



Penser 2021 et au-delà

Nous avons souhaité synthétiser le Programme d'actions 2021 et vous en faciliter la lecture par une approche transversale qui reprend l'essentiel des perspectives de l'année et présente plusieurs zooms sur des actions concrètes. Ce n'est donc pas exhaustif du travail mené par l'équipe au service du territoire. Et parmi les actions de grande ampleur, voici venu le temps de la révision de la Charte. Le classement Parc naturel régional n'est en effet pas un label donné à vie par l'Etat. C'est une reconnaissance, une plus-value réétudiée avant d'être renouvelée. En Scarpe-Escout, une nouvelle Charte devra être écrite pour la période 2025-2040. Aussi, divers chantiers s'engagent dans le cadre de la procédure de révision : les premiers étant la définition du périmètre de révision, de la gouvernance et la concertation qui seront menées durant les quatre prochaines années. L'année 2021 sera également consacrée au bilan partagé de la mise en œuvre de la Charte actuelle par l'ensemble des signataires, ainsi qu'à l'évaluation des impacts de la Charte sur le territoire et enfin à l'actualisation du diagnostic de territoire.

Je souhaite, avant tout chose, que la révision de la Charte du Parc Scarpe-Escout soit l'occasion de bâtir un projet de territoire intelligent, novateur, attractif et partagé, afin que notre territoire puisse continuer à relever les défis environnementaux, économiques et sociétaux du 21^{ème} siècle qui ne cessent de se rappeler à nous.

GRÉGORY LELONG
Président du Parc naturel régional
Scarpe-Escout

« Limiter notre impact sur l'environnement »

- ➔ Favoriser les énergies renouvelables
- ➔ Valoriser les produits locaux
- ➔ Soutenir les nouvelles pratiques agricoles
- ➔ Aller vers un système alimentaire durable
- ➔ Gérer autrement les espaces verts
- ➔ Préserver la ressource en eau et les zones humides
- ➔ Améliorer la qualité des eaux

« Re-naturer »

- ➔ Gérer des sites de nature exceptionnels
- ➔ Aménager durablement le territoire
- ➔ Redonner de la place à la nature
- ➔ Éviter la banalisation des paysages

« Ouvrir la nature »

- ➔ À la découverte
- ➔ À l'engagement citoyen
- ➔ À l'observation
- ➔ À l'éducation à l'environnement
- ➔ À la dimension européenne



*« Limiter notre impact sur
l'environnement »*

« Limiter notre impact sur l'environnement »



FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Le Parc poursuivra l'accompagnement des communes dans cette transition énergétique (**développement des réseaux de chaleur** et de la **filière bois-énergie** dont la **valorisation des saules têtards**). Il s'attellera plus particulièrement en 2021 à l'**écriture d'une stratégie « Climat et énergie »** visant le zéro carbone dans la future Charte du Parc.

[Zoom 2021]

Un appel à projet photovoltaïque

Le Parc lancera un appel à projets aux communes souhaitant installer des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal. Il accompagnera 3 municipalités, prenant en charge la coordination du projet, les coûts d'animation et de pré-études et participera au capital de la société par actions simplifiée (SAS) Solis Métropole, maître d'ouvrage en charge de l'investissement. L'originalité du dispositif proposé dans cet appel à projets reposera sur son modèle économique et une gouvernance permettant de mobiliser de l'investissement citoyen issu des habitants, d'entreprises, d'associations locales, etc.



VALORISER LES PRODUITS LOCAUX POUR FAVORISER LES APPROVISIONNEMENTS EN CIRCUITS COURTS ET ÉVITER AINSI QUE NOS ALIMENTS FASSENT LE TOUR DE LA PLANÈTE AVANT D'ARRIVER DANS NOTRE ASSIETTE.

Le Parc réitérera l'organisation d'événements visant à **promouvoir la gastronomie locale** auprès du grand public (Jury des Fins gourmets, Semaine transfrontalière de l'alimentation durable, portraits de producteurs, etc.) ainsi que la valorisation des produits locaux et / ou bio dans les restaurants, auprès des épiceries et commerces de proximité, dans les **restaurants d'entreprises ou d'établissements scolaires**.

En 2021, le Parc étudiera la faisabilité de labelliser la **filière viande bovine** locale à la marque nationale Valeurs Parcs. Il étendra le test mené en 2020 sur une **micro-filière de jus de pomme local** à d'autres exploitants agricoles (pressage collectif et commercialisation de jus issus des vergers à variétés anciennes plantés dans les années 2000 avec le soutien du Parc).

[Zoom 2021]

Qualifier les marchés de producteurs locaux

Face aux difficultés des communes pour créer ou pérenniser des marchés de producteurs locaux et aux attentes à la fois des consommateurs et des producteurs, le Parc initiera la création d'une boîte à outils à destination des communes (comment faire une étude de faisabilité, quelle est la réglementation, etc.) ainsi qu'une charte de bonnes pratiques dont le respect pourra déboucher sur une plus grande promotion et valorisation.

« Limiter notre impact sur l'environnement »



SOUTENIR LES NOUVELLES PRATIQUES AGRICOLES QUI RESPECTENT L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE.

Le Parc incite et accompagne les agriculteurs à développer des pratiques agro-écologiques tout en favorisant le maintien d'une activité d'élevage garante de la préservation des prairies. Ainsi, il continuera d'animer localement les **mesures agri-environnementales** (MAEC) et de sensibiliser les acteurs locaux à une agriculture moins intensive par des journées techniques sur l'**autonomie fourragère**, la démarche **Pâtur'Ajuste**, les techniques de l'**agriculture bio**, etc. Avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, il poursuivra l'animation d'un réseau de 10 **fermes-test** qui pratiquent des techniques agricoles novatrices (suivi des essais et analyse pour partage avec d'autres exploitants) et la réalisation de **diagnostics énergétiques** ainsi que le **concours agricole des Prairies fleuries** (10^{ème} anniversaire en 2021).



ALLER VERS UN SYSTEME ALIMENTAIRE DURABLE

Le Projet alimentaire territorial (PAT) vise l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité, le développement des circuits courts de proximité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la diminution de la pression alimentaire sur les ressources et les milieux naturels et l'amélioration de la santé et du bien-être.

Le PAT Scarpe-Escaut implique **59 structures locales** qui mènent dans un cadre cohérent des actions d'animation et de sensibilisation du grand public et des professionnels, des accompagnements d'initiatives de communes, d'agriculteurs, de restaurants, etc.

[Zoom 2021]

Expérimentation du « Paiement pour services environnementaux »

Trois communes en zones humides (Bruille-Saint-Amand, Saint-Amand-les-Eaux et Nivelles) où sont installés 60 agriculteurs ont été retenues pour tester les paiements pour services environnementaux. L'objectif 2021 est de contractualiser avec 10 exploitants agricoles et d'instruire les dossiers administratifs afin qu'ils puissent recevoir, à titre expérimental, une compensation en contrepartie de leur engagement à préserver les prairies humides et leurs éléments caractéristiques (saules têtards, réseau hydraulique, etc.).



[Zoom 2021]

Co-construire les suites du PAT

En 2021 sera dressé le bilan des actions mises en œuvre depuis cinq années et une réflexion sera menée avec les acteurs pour la construction d'un futur plan d'actions et une candidature au niveau 2 de cette démarche labellisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

« Limiter notre impact sur l'environnement »



GÉRER AUTREMENT LES ESPACES VERTS POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI LABBÉ INTERDISANT L'USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC.

Dans le cadre de la dynamique lancée depuis plusieurs années avec les cinq intercommunalités du territoire pour conseiller les communes sur les techniques alternatives au désherbage chimique, le Parc proposera de nouvelles **formations** aux agents techniques et élus communaux avec le Centre national de la fonction publique (CNFPT) ainsi que des **visites de terrain**. Il coordonnera la réalisation d'un **guide pratique** relatif aux matériels alternatifs et à la **gestion différenciée**.

[Zoom 2021]

De l'écopâturage sur les espaces publics

Une quinzaine de communes ont indiqué, lors d'une enquête collective portant sur la gestion des espaces verts, leur souhait de mettre en place de l'éco-pâturage. En lien avec les intercommunalités, le Parc coordonnera en 2021 des pré-études de faisabilité.



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES ZONES HUMIDES, ESSENTIELLES POUR NOUS ALIMENTER EN EAU POTABLE ET NOUS PRÉSERVER DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Cet enjeu, transversal à toutes les actions du Parc, est au centre du **Schéma d'animation et de gestion des eaux** (SAGE) Scarpe aval animé par le Parc. En 2021, sera organisée l'**enquête publique** portant sur le futur Schéma (2021-xx) avant sa soumission pour approbation par le Préfet. Le Parc écrira le plan d'actions et publiera un **guide** à l'intention des élus et des bureaux d'études sur la mise en compatibilité des projets d'aménagement avec les mesures du nouveau SAGE.

[Zoom 2021]

Préparation d'un Plan de gestion du site Ramsar

« Les Vallées de la Scarpe et l'Escaut » ont été labellisées Ramsar en 2020. Les collectivités (intercommunalités et Département) et les acteurs locaux (professionnels du tourisme, gestionnaires de cours d'eau, naturalistes, etc.) ont désormais trois années pour rédiger collectivement un plan de gestion durable. Le Parc entamera les étapes de concertation en 2021.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX

Les principaux préleveurs d'eau du territoire se sont engagés auprès de l'Agence de l'eau dans une **Opération de reconquête de la qualité des eaux** (ORQUE). Celle-ci permet de développer des actions allant au-delà de ce que prévoit la réglementation avec le monde agricole, les collectivités, les entreprises ou encore les habitants, afin de préserver la nappe de craie. En 2021, sera renouvelé l'appel à projet « Jardin partagé au naturel » et seront lancées deux études, la première portant sur le lien « eau, sol et biodiversité » et la seconde sur l'accompagnement des communes en Zone agricole protégée (ZAP).



« Re - naturer »



GÉRER DES SITES DE NATURE EXCEPTIONNELS

PAR SOUCI DE TRANSMISSION DE CET HÉRITAGE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES.

Le Parc assure la gestion de plusieurs zones humides et sites d'intérêt écologique (pour un total de 370 hectares), **véritables cœurs de biodiversité** : Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de Vred, Réserve Naturelle Régionale du Pré des Nonnettes à Marchiennes, Val de Vergne à Hergnies, Pelouse métallicole à Mortagne-du-Nord, le Luron à Saint-Amand-les-Eaux, le Vivier de Rodignies à Flines-lez-Mortagne, les Vaucelles à Vicq et Quarouble, le Marais de Sonnevile à Wandignies-Hamage, le site de nature d'Amaury à Hergnies.

[Zoom 2021]

Life Anthropofens

C'est en 2021 que débiteront les travaux de restauration de la Tourbière de Vred (Réserve naturelle régionale) et du Marais de Sonnevile à Wandignies-Hamage programmés dans le cadre du projet européen « Life+ Nature Anthropofens ». Le Parc procèdera à la rédaction des cahiers des charges et leur mise en concurrence et suivra l'évolution des travaux.



AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

POUR LIMITER LA DESTRUCTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES.

Le Parc suit et accompagne les procédures des **Plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux** et émet des avis sur de nombreux projets au regard des principes de la Charte. Au-delà des aspects réglementaires, il accompagne les communes sur des projets d'aménagement et notamment les communes lauréates de l'appel à projet régional « Revitalisation des centres bourgs ».

[Zoom 2021]

Appel à projet Aménagement durable

Le Parc lancera en 2021 un appel à projet auprès des communes en vue de soutenir par un appui technique et financier la réalisation d'études de conception de projets communaux innovants et exemplaires (en termes de mixité sociale, mixité fonctionnelle, compacité et densité, écologie, paysage et cadre de vie, déplacements, énergie, etc.). Deux études par an seront financées.



«Re-naturer»

REDONNER DE LA PLACE A LA NATURE

EN RESTAURANT LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES PERMETTANT AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES DE CIRCULER, DE S'ALIMENTER, DE SE REPRODUIRE ET SE REPOSER LIBREMENT.

Les étangs, les mares, les jardins, les vergers, les chemins ruraux, etc. sont autant de petits éléments qui participent au **maillage écologique**.

Les actions menées par le Parc pour restaurer le **patrimoine arboré** contribuent à cette trame verte et bleue. Elles s'adressent aux communes et particuliers (notamment avec le réseau des éco-jardins) : accompagnement de projets de plantation, valorisation des arbres remarquables, sauvegarde du patrimoine fruitier, formation à la taille et à l'entretien du verger, etc. Les **contrats Natura 2000** signés par des propriétaires privés ou des communes concourent grandement à cet objectif.



[Zoom 2021]

Continuité écologique A2-A23

Suite à l'étude portant sur les obstacles à la circulation de la faune dans les communes traversées par les autoroutes A2 et A23, le Parc apportera aux gestionnaires de voiries et de cours d'eau les expertises techniques nécessaires à la réalisation de passages sécurisés pour la faune sauvage, tels que des écoponts (au-dessus de l'autoroute) et des écoducs (sous l'autoroute). Il accompagnera plus particulièrement la Direction interdépartementale des routes (DIR).



ÉVITER LA BANALISATION DES PAYSAGES

ET RESPECTER NOTRE CADRE DE VIE.

Le Parc conseille sur l'intégration paysagère d'équipements portés par les collectivités, partenaires ou entreprises (réhabilitation de décharge, zone d'expansion de crue, etc.). Il poursuivra notamment le travail entrepris en 2020 dans le cadre de son **Plan de Paysage** sur 6 sites humides des Plaines de la Scarpe et de l'Escaut visant à réaliser des diagnostics de paysage, mener la mobilisation et la concertation des acteurs et élaborer des plans d'actions. Dans l'objectif de préserver les paysages identitaires de Scarpe-Escaut, il continuera à accompagner les communes sur deux problématiques : l'intégration paysagère des **antennes relais de téléphonie mobile**, la mise en conformité des publicités, enseignes et pré-enseignes et la mise en place de signalétiques d'informations locales.



« *Ouvrir la nature* »



«Ouvrir la nature»

À LA DECOUVERTE

Le territoire comme destination de nature et de bien-être est reconnu par la Charte européenne de tourisme durable. Le Parc contribue notamment à la stratégie de valorisation de la Scarpe. A travers l'animation des « **Cafés-rando Nord** », des **gîtes Panda** et d'un réseau de **Guides médiateurs nature**, il sensibilise les acteurs touristiques aux richesses locales et valorise le territoire avec notamment la commercialisation de **séjours touristiques** via des agences de voyage.

Le Parc organise des animations de découverte à l'intention du grand public avec l'objectif de faire connaître les ressources naturelles locales. En 2021, il travaillera notamment sur la **valorisation de l'histoire des milieux humides** et réitérera le programme des « Milieux humides en fête ». Il proposera également tout au long de l'année des programmes de « **Sorties avec le Parc** ».



[Zoom 2021]

Une nouvelle carte dédiée à la randonnée

Une carte de randonnée sur l'ensemble du territoire transfrontalier composé du Parc Scarpe-Escaut et du Parc Plaines de l'Escaut sera réalisée en 2021. Elle valorisera une sélection de circuits pour découvrir les « milieux naturels emblématiques et la biodiversité remarquable » des Parcs en présentant, sur le recto, les « randonnées pédestres » et, sur le verso, les « randonnées cyclo ».

[Zoom 2021]

Un guide

« Agir en Scarpe-Escaut »

Les actions citoyennes menées durant quatre années dans le cadre du projet européen « Terre en action » seront valorisées dans un guide « Agir en Scarpe-Escaut ». Des recueils d'initiatives, des fiches méthodologiques et une liste de contacts ressources permettront aux futurs porteurs de projets de trouver des clés et des idées pour finaliser leurs initiatives citoyennes.



À L'ENGAGEMENT CITOYEN PARCE QUE CHAQUE PETIT PAS COMPTE.

Les habitants demandent de plus en plus souvent à être accompagnés dans leurs initiatives. Ils ont besoin d'inspiration, de connaissances et parfois de méthodologie pour mener à terme un projet individuel ou collectif. Restauration d'un sentier, création d'un jardin partagé, développement d'un circuit de balade, etc., le Parc poursuivra son accompagnement en proposant des journées de rencontre type **forum ouvert**, ainsi que des **ressources pédagogiques** et concevra, notamment avec le Centre ressource du développement durable (CERDD), un parcours de formation « **Citoyens ambassadeurs** ».



«Ouvrir la nature»

[Zoom 2021]



À L'OBSERVATION, CAR MIEUX CONNAÎTRE PERMET DE MIEUX PROTÉGER.

Qu'ils soient réalisés dans le cadre de suivis de programme (Natura 2000 par exemple), de préalable à des chantiers (comme ceux prévus par le programme Life), de plans de gestion, etc., les **suivis et inventaires scientifiques et naturalistes** réalisés ou sous-traités par le Parc permettent de dresser un diagnostic sur l'état de santé d'espèces et de végétations puis d'orienter les actions de préservation ou de restauration à mener.



À L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Parallèlement à son soutien aux équipements pédagogiques du Parc (Maison de la Forêt, Centre d'Amaury), le Parc contribue à la formation des jeunes, du primaire aux études supérieures. Ainsi, il renouvellera dans les écoles primaires son programme d'**écogardes juniors** ainsi que des interventions ponctuelles et accueillera des jeunes sur les sites dont il assure la gestion pour les former aux techniques de fauchage, d'entretien de fossés, etc.



À LA DIMENSION EUROPÉENNE

En gestation depuis 2019, le Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escout (PnPSE) devrait naître officiellement en 2021 après approbation de l'Etat français et de l'Etat belge. La coopération historique des deux Parcs franchira ainsi une nouvelle étape. L'assemblée des élus et des méthodes de travail entre équipes française et belge seront mises en place. Une identité visuelle sera également mise en œuvre.

Des inventaires participatifs

En 2021, le Parc sollicitera plusieurs communes pour élaborer collectivement leur candidature à un appel à projets national, les « Atlas de la biodiversité communale » basés sur la participation des habitants pour observer, collecter et partager des données sur des espèces qu'ils peuvent identifier dans leur commune.



[Zoom 2021]

Fixons le carbone

Le Parc mènera avec l'association Nord Nature Chico Mendès les dernières animations programmées sous le titre de « Fixons le carbone ». Entamées en 2020 sur 5 communes, cette action de sensibilisation au changement climatique et à la biodiversité est construite autour de l'exposition « Pour une poignée de degrés », de 2 animations en milieu scolaire et de plantation d'arbustes.

[Zoom 2021]

Transboundary Parks

Les deux Parcs, Scarpe-Escout et Plaines de l'Escaut, formaliseront pour une période de 5 ans leur coopération autour de leur patrimoine naturel commun via le dossier de candidature à la certification européenne Transboundary Parks. Un travail de collecte, d'analyse et de valorisation des données naturalistes à la fois scientifique et grand public sera réalisé prenant en compte l'extension du Parc naturel des Plaines de l'Escaut à la commune de Tournai.



Programme d'actions 2021 - Parc naturel régional Scarpe-Escout

Rédaction, iconographie, mise en page : Communication Parc naturel régional Scarpe-Escout

Photos : PNRSE /S. Dhote, O. Delvaux, B. Bosilo

Avril 2021

**Parc naturel régional
Scarpe-Escout**

357, rue Notre Dame d'Amour
BP 80055

59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex
03 27 19 19 70

contact@pnr-scarpe-escout.fr
www.pnr-scarpe-escout.fr

